

Directive 5 – Rapport de travaux

Pour connaître les obligations et les exigences, veuillez consulter le *Règl. de l'Ont. 65/18, Travaux d'évaluation*, et la norme technique à l'égard des rapports sur les travaux d'évaluation. La Directive 5 a été divisée en sous-sections énoncées dans le menu de gauche (Image 1).

5.8 Transférer la banque de crédits de conversion

Modifications importantes (à compter du 10 avril 2018)



Réserves d'anciens claims : Les crédits de travaux d'évaluation en réserve ou partiellement appliqués (qui n'atteignaient pas le nombre annuel requis d'unités de travaux d'évaluation) sur un ancien claim avant sa conversion ont été transférés vers la banque de conversion temporaire d'un claim sur cellule centrale ou d'un claim central sur cellule mixte, aussi appelé « claim de la banque de conversion », qui résulte de la conversion de l'ancien claim. Une fois les crédits transférés de la banque de crédits de conversion à la réserve d'exploration d'un claim, celle-ci peut être appliquée au claim ou attribuée à des claims contigus en distribuant des crédits approuvés afin d'atteindre le nombre requis d'unités de travaux d'évaluation d'un claim.

Exigences obligatoires : Les crédits de la banque de conversion peuvent être transférés de la réserve d'exploration de n'importe quel claim sur cellule ou un claim sur cellule mixte qui 1) résulte du même ancien claim que le claim de la banque de conversion, et 2) qui, au moment du transfert, appartient au même titulaire que le claim de la banque de conversion. Il est à noter que tous les crédits de la banque de crédits de conversion doivent être transférés du claim de la banque de conversion avant qu'un certain nombre de transactions n'ait eu lieu sur ce claim, notamment, la fusion de claims sur cellule mixte ou de claims sur cellule.

Échéance importante : Le titulaire d'un claim porteur de crédits de conversion a jusqu'au 10 avril 2019 (un an après la date de la conversion) pour transférer tous les crédits de conversion de la banque de conversion. S'il ne l'a pas fait d'ici là, le ministre transférera les crédits de conversion en montants égaux à la réserve d'exploration de tous les claims sur cellule et sur cellule mixte qui demeurent admissibles au transfert conformément aux exigences obligatoires susmentionnées.

Commencer un transfert à partir d'une banque de crédits de conversion

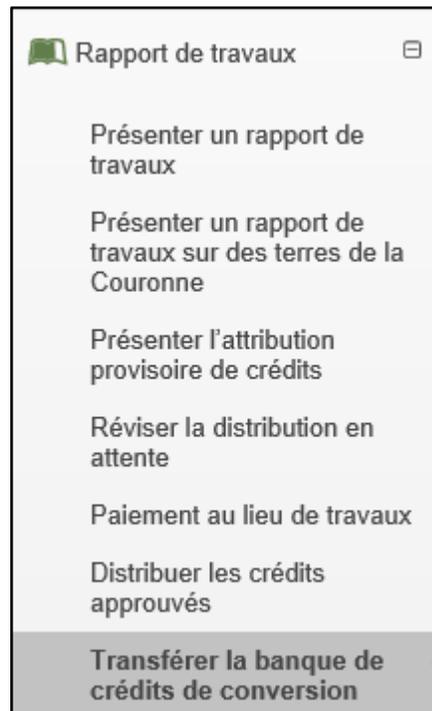


Image 1 : Le volet « Transférer la banque de crédits de conversion » du menu « Rapport de travaux » sert à transférer des crédits des banques de conversion de crédits dans le Système d'administration des terrains miniers (SATM).

Cliquez sur « Rapport de travaux », puis sur « Transférer la banque de crédits de conversion », dans le menu de gauche pour transférer les crédits de la banque de conversion à la réserve de claims sur cellule non cédés par lettres patentes qui résultent de la conversion d'anciens claims (voir Image 1).

1. Entrer le numéro de claim

Transférer la banque de crédits de conversion

1 2 3 4

Entrer le numéro de claim Entrer le montant du transfert Résumé Confirmation

Renseignements sur l'utilisateur

Utilisateur externe: John Smith (40000478) 1 Présenté pour: ?
(Requis) 413551

Date d'entrée des données: 2018-07-27

Claim

● Numéro de claim:
(Required) 183122 2

3 Cliquez sur 'Suivant' pour passer à la prochaine étape ou sur 'Tableau de bord' pour retourner au tableau de bord 4 Suivant →

← Tableau de bord

Image 2 : Création d'un transfert de crédits de conversion dans le SATM.

- Entrez les renseignements sur l'utilisateur
 - Identifiez la personne ou l'entreprise pour laquelle vous effectuez le transfert en saisissant son numéro de client ou son nom (numéro 1 sur l'Image 2).
- Entrer le numéro de claim
 - Saisissez le numéro du claim contenant la banque de crédits de conversion dans la zone de texte (numéro 2 sur l'Image 2).
Il est à noter que vous ne pouvez saisir qu'un seul claim à la fois.
- Cliquez sur « Tableau de bord » (numéro 3 sur l'Image 2) si vous ne souhaitez annuler le transfert.
- Cliquez sur « Suivant » (numéro 4 sur l'Image 2) pour effectuer le transfert et passer à l'étape « Entrer le montant du transfert ».

2. Entrer le montant du transfert

- Entrer dans le tableau de la réserve de crédits

Tableau de la réserve de crédits

Numéro de claim	Numéro de l'ancien claim	Crédit disponible	Crédit actuel transféré	Solde net
183122 1	1023085 2	286,00 3	0,00 4	286,00 5

Image 3 : Tableau de la réserve de crédits servant au transfert d'une banque de crédits de conversion dans le SATM.

- Ce tableau fournit les renseignements relatifs à la banque de crédits de conversion du claim sélectionné.

- La colonne « Numéro de claim » (numéro 1 sur l'Image 3) indique le numéro de claim que vous avez saisi à l'étape « Entrer le numéro de claim ».
- La colonne « Numéro de l'ancien claim » (numéro 2 sur l'Image 3) indique le numéro de l'ancien claim duquel provient la réserve de crédits de travaux d'évaluation.
- La colonne « Crédit disponible » (numéro 3 sur l'Image 3) présente les crédits de travaux d'évaluation pouvant être transférés de la banque de conversion de l'ancien claim indiqué dans la colonne « Numéro de claim ».
- La colonne « Crédit actuel transféré » (numéro 4 sur l'Image 3) se mettra à jour automatiquement lorsque des crédits seront transférés à d'autres claims sur cellule ou claims sur cellule mixte résultant de la conversion de l'ancien claim.
- La colonne « Solde net » (numéro 5 sur l'Image 3) indique la différence entre le crédit disponible et le crédit actuel transféré, et se mettra à jour automatiquement lorsque des crédits seront transférés.

- Tableau de distribution

Tableau de distribution			
Numéro de claim 1	Date anniversaire 2	Crédit actuel 3	Montant 4
183121	2022-09-26	0,00	<input type="text" value="100"/>
183122	2019-09-26	0,00	<input type="text" value="186"/>
185056	2019-08-03	0,00	<input type="text" value="0"/>

Image 4 : Tableau de distribution des crédits dans le SATM.

- Le tableau de la distribution comprend les renseignements suivants :
 - la colonne « Numéro de claim » (numéro 1 sur l'Image 4) indique le numéro de claim de tous les claims sur cellule et claims sur cellules mixtes résultant de la conversion de l'ancien claim;
 - la « Date anniversaire » des claims (numéro 2 sur l'Image 4);
 - le « Crédit actuel » des claims (numéro 3 sur l'Image 4), soit le montant des crédits de travaux d'évaluation figurant déjà dans la réserve d'exploration du claim sur cellule.
- Saisissez le montant à transférer de la banque de conversion du claim dans la colonne « Montant » (numéro 4 sur l'Image 4).
 - Seules des sommes entières peuvent être transférées.
 - Le montant à transférer est déterminé par le titulaire du claim et peut varier d'un claim à un autre.



Image 5 : Boutons de navigation du SATM.

- Cliquez sur « Retour » (numéro 1 sur l'Image 5) pour revenir à l'étape « Entrer le numéro de claim ».
- Cliquez sur « Suivant » (numéro 2 sur l'Image 5) pour effectuer le transfert et revenir au « Résumé ».

3. Résumé

- Vérifiez le Résumé.



Image 6 : Boutons de navigation du SATM.

- Cliquez sur « Retour » (numéro 1 sur l'Image 6) pour revenir à l'étape « Entrer le montant du transfert ».
- Cliquez sur « Confirmer » (numéro 2 sur l'Image 6) pour procéder au transfert d'une banque de crédits de conversion et passer à l'étape de confirmation.

4. Confirmation

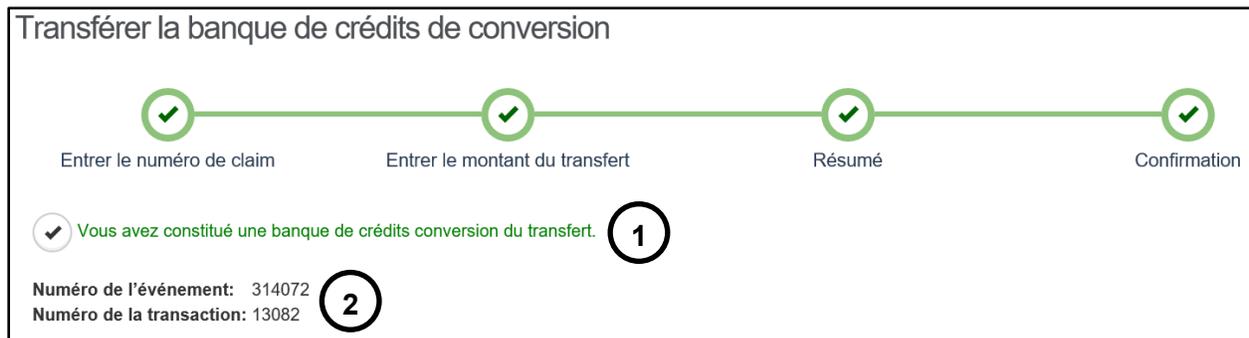


Image 7 : Confirmation d'un transfert d'une banque de crédits de conversion dans le SATM.

- Le transfert de la banque de crédits de conversion a été correctement effectué (numéro 1 sur l'Image 7).
- Cliquez sur « Tableau de bord » dans le coin inférieur gauche de l'écran (voir Image 8) pour vous rendre au tableau de bord qui affiche un avis de confirmation.



Image 8 : Bouton de navigation permettant d'accéder au tableau de bord dans le SATM.